

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accuse de reception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180918-D_18_09_2018_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Délibération n°18-09-2018-004

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du mardi 18 septembre 2018*

Date de convocation	12 septembre 2018
Date d'affichage	12 septembre 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 11 pouvoirs)
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 18 septembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, Mme Liliane DENIS (représentant M. Lucien BRETON), M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean DUMUR, M. Jean-Paul DUBOIS (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. André-Pierre GUITTET, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY (ayant reçu pouvoir de Mme Josette JACOB), M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Didier TORCHÉ), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Denis SCHOEFS, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Xavier TERRIER, M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), M. Pierre BOULARD, M. Lucien BRETON (représenté par Mme Liliane DENIS), M. Alain COUTURIER, Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZE), Mme Josette JACOB (ayant donné pouvoir à M. Michel MARY), M. Michel LANDAIS, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul DUBOIS), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Didier TORCHÉ (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX).

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line LEDRU

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

PAYS : ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N°05-06-2018-007 DU 5 JUIN 2018 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE PCAET AU PAYS DU PERCHE SARTHOIS

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°05-06-2018-007 en date du 5 juin 2018 relative à la délégation de la compétence d'élaboration, d'adoption, d'animation et de réalisation du programme d'actions PCAET au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que par délibération n°05-06-2018-007 du 5 juin dernier, le Conseil communautaire a validé le principe de déléguer la compétence d'élaboration, d'adoption, d'animation et de réalisation du programme d'actions PCAET au Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois.

EST INFORME que, pour pouvoir exercer cette compétence, le Syndicat Mixte du Perche Sarthois doit disposer de cette compétence en tant que compétence à la carte.

PREND ACTE que dans un souci de sécurisation juridique, la Préfecture de la Sarthe a sollicité la CCHS et la Communauté de communes de la Braye et de l'Anille afin qu'en application de l'article 9.1 des statuts du Pays, elle confirme leur accord pour l'intégration en tant que compétence à la carte du Pays la compétence d'élaboration, d'adoption, d'animation et de réalisation du programme d'actions PCAET.

VALIDE la prise de compétence à la carte du Pays en matière d'élaboration, d'adoption, d'animation et de réalisation du programme d'actions PCAET.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 18 septembre 2018

Pour extrait conforme

Le 18 septembre 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU